



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel
CS 11616
33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 17 juin 2020

Délibération n°05/e-2020-06

Point n° 5e | Conventions et partenariats

e – rupture anticipée, au 1^{er} septembre, de la convention de location entre Aquitanis et le Crous de Bordeaux-Aquitaine et de la convention de gestion entre le Crous de Bordeaux-Aquitaine et l'ENSAM

Exposé des motifs

Les conditions d'admission dans la résidence (300 places) privilégient l'appartenance à l'ENSAM – Site de Talence sur toute considération et notamment celle liée aux conditions de ressources des bénéficiaires. Chaque année, plus de 250 étudiants admis dans cette résidence ne relèvent pas des publics prioritaires logés par le Crous.

La société Aquitanis gère déjà en direct sur ce site un bâtiment dédié au logement des étudiants des Arts & Métiers.

L'Ecole, l'association des anciens élèves et celle des Gadz'arts ont exprimé le souhait de disposer d'une plus grande autonomie dans la gestion des espaces collectifs participant à l'animation de la vie de de leur campus, à l'instar des autres sites où est implantée cette école.

Projet de délibération

Le conseil d'administration autorise le directeur général du Crous à engager des démarches pour mettre un terme anticipé à la gestion de la résidence ENSAM par le Crous de Bordeaux-Aquitaine, à compter du 1^{er} septembre 2020. Les conventions citées en titre seront ainsi rompues, et la convention d'utilisation par l'Etat (de 1998) modifiée en conséquence.

Votants présents ou représentés

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 18 juin 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE